



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2021

	PAGE
I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	1
B - Modalités de vote du budget	2
II - Présentation générale du Compte Administratif	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	3
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	7
B2 - Balance générale du budget - Recettes	8
III - Vote du Compte Administratif	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	9
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	11
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
IV - Annexes (6)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	17
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	19
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	24
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A4 - Etat des provisions	
A5 - Etalement des provisions	
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	
A8 - Etat des charges transférées	
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	
A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	
A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	
A10.3 - Opérations liées aux cessions	
A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	
A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	
A11 - Etat des travaux en régie	
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	
B1.6 - Etat des engagements reçus	
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	29
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	30
C1.2 - Actions de formation des élus	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	
C3.2 - Liste des établissements publics créés	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	31
C3.6 - Identification des flux croisés	
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	
D2 - Arrêté et signatures	32

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire Informations générales et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.¶

Code INSEE	CA
-------------------	-----------

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
A	

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	19992
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	160
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : CPS / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	27.21	
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	25.68	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.53	
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	43.57%	
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	105.97%	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	2.08%	
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent

V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DÉPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement			
		619 649.50		559 825.08
	Section d'investissement	10 652.10		7 707.16
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)			157 095.85
	Report en section d'investissement (001)			18 888.50
		=		=
TOTAL (réalisations + reports)		630 301.60		743 516.59
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement		9 600.00	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		9 600.00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	619 649.50		716 920.93
	Section d'investissement	20 252.10		26 595.66
	TOTAL CUMULE	639 901.60		743 516.59

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 600.00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 600.00	
2031	FRAIS D'ETUDES	9 600.00	
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Résultats budgétaires de l'exercice

22000 - CCAS CHILLY-MAZARIN

Exercice 2021

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	29 469,00	752 914,00	782 383,00
Titres de recette émis (b)	8 269,16	708 392,91	717 157,67
Réductions de titres (c)	559,00	149 067,43	149 625,43
Recettes nettes (d = b - c)	7 707,16	559 325,09	567 532,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	29 469,00	752 914,00	782 383,00
Mandats émis (f)	10 652,10	625 060,45	635 712,55
Annulations de mandats (g)		5 410,95	5 410,95
Depenses nettes (h = f - g)	10 652,10	619 649,50	630 301,60
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	2 944,94	59 824,42	62 769,36

22/49

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 091104

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CHILLY-MAZARIN

ETABLISSEMENT : CCAS CHILLY-MAZARIN

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22000 - CCAS CHILLY-MAZARIN

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	18 888,50		-2 904,94		15 943,56
Fonctionnement	157 035,65		-59 824,42		97 211,41
TOTAL I	175 924,15		-62 769,36		113 214,99
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	175 924,15		-62 769,36		113 214,99

23/49

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	343 348.50	203 825.24	67 125.50		72 397.76
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	285 000.00	237 005.33	60.00		47 934.67
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	116 745.00	103 108.27	818.00		12 818.73
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	745 093.50	543 938.84	68 003.50		133 151.16
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX					
68	PROVISIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	745 093.50	543 938.84	68 003.50		133 151.16
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
023	(2)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	7 820.50	7 707.16			113.34
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	7 820.50	7 707.16			113.34
	TOTAL	752 914.00	551 646.00	68 003.50		133 264.50

Pour information					
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		23 208.32			-23 208.32
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET					
73	VENTES DIVERSES	212 058.00	109 285.74	34 963.00		67 809.26
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	383 100.00	371 550.00	11 550.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		8 797.02	2.00		-8 799.02
	Total des recettes de gestion courante	595 158.00	512 841.08	46 515.00		35 801.92
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	660.15	469.00			191.15
	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET					
78	PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	595 818.15	513 310.08	46 515.00		35 993.07
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE					
042	SECTIONS (2)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA					
	S.FONCT (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	595 818.15	513 310.08	46 515.00		35 993.07

Pour information					
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	157 095.85				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	18 240.00	8 640.00	9 600.00	
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 229.00	2 012.10		9 216.90
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement	29 469.00	10 652.10	9 600.00	9 216.90
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	29 469.00	10 652.10	9 600.00	9 216.90
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	29 469.00	10 652.10	9 600.00	9 216.90
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	2 760.00			2 760.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières	2 760.00			2 760.00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	2 760.00			2 760.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	7 820.50	7 707.16		113.34
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 820.50	7 707.16		113.34
	TOTAL	10 580.50	7 707.16		2 873.34
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	270 950.74		270 950.74
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	237 065.33		237 065.33
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	103 926.27		103 926.27
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES			
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX			
68	PROVISIONS		7 707.16	7 707.16
	Dépenses de fonctionnement - Total	611 942.34	7 707.16	619 649.50

Pour information			
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
16	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	8 640.00		8 640.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	2 012.10		2 012.10
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)		(9)	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A			
26	DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES			
29	IMMOBILISATIONS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET			
39	EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
49	DE TIERS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
59	FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	10 652.10		10 652.10

Pour information			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	23 208.32		23 208.32
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	144 248.74		144 248.74
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	383 100.00		383 100.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 799.02		8 799.02
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	469.00		469.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	559 825.08		559 825.08

Pour information			
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			157 095.85

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS DIFFERENCES SUR REALISATIONS	(8)		
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		7 707.16	7 707.16
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total		7 707.16	7 707.16

Pour information			
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			18 888.50

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	343 348.50	203 825.24	67 125.50	72 397.76
6021	MATIERES CONSOMMABLES	325.00	323.33		1.67
604	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	52 422.00	15 078.89	7 840.00	29 503.11
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	300.00	1.60	38.00	260.40
60623	ALIMENTATION	193 624.00	147 785.83	45 837.00	1.17
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000.00	747.34		252.66
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	1 500.00	819.82	80.00	600.18
6135	LOCATIONS MOBILIERES				
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	4 000.00	2 531.53	800.00	668.47
6161	MULTIRISQUES	1 200.00			1 200.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	160.00	146.00		14.00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	4 000.00	1 195.00		2 805.00
6226	HONORAIRES				
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	930.00	925.20		4.80
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	11 500.00	5 733.55	360.00	5 406.45
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	35.50			35.50
6256	MISSIONS	83.00	52.50		30.50
6257	RECEPTIONS	42 000.00	10 447.53	6 050.50	25 501.97
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	20 500.00	14 862.12		5 637.88
6288	AUTRES	8 469.00	1 398.00	6 120.00	951.00
63512	TAXES FONCIERES	1 300.00	1 777.00		-477.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	285 000.00	237 005.33	60.00	47 934.67
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 100.02	2 352.59		747.43
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	771.24	585.15		186.09
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	1 275.53	1 919.69		-644.16
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	132 026.82	112 571.09		19 455.73
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	9 469.97	7 312.58		2 157.39
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	61 213.46	41 053.48		20 159.98
64131	REMUNERATION	6 300.54	7 168.48		-867.94
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	23 799.46	18 408.64		5 390.82
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	46 264.38	36 834.78		9 429.60
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	778.58	8 798.85	60.00	-8 080.27
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	116 745.00	103 108.27	818.00	12 818.73
6518	AUTRES	1 660.00	282.44		1 377.56
6562	AUTRES CHARGES - AIDES	51 765.00	39 545.42	800.00	11 419.58
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	63 280.00	63 278.60		1.40
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	40.00	1.81	18.00	20.19
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES					
(a)=(011+012+014+65+656)		745 093.50	543 938.84	68 003.50	133 151.16

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	stes à réali au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		745 093.50	543 938.84	68 003.50		133 151.16
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	7 820.50	7 707.16			113.34
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	7 820.50	7 707.16			113.34
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		7 820.50	7 707.16			113.34
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 820.50	7 707.16			113.34
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		752 914.00	551 646.00	68 003.50		133 264.50
Pour information						
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		23 208.32			-23 208.32
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		23 208.32			-23 208.32
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	212 058.00	109 285.74	34 963.00		67 809.26
7031	CONCESSIONS & REDEVANCES FUNERAIRES					
706	PRESTATIONS DE SERVICES	212 058.00	109 285.74	34 963.00		67 809.26
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	383 100.00	371 550.00	11 550.00		
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
7473	DEPARTEMENTS	23 100.00	11 550.00	11 550.00		
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	360 000.00	360 000.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		8 797.02	2.00		-8 799.02
752	REVENUS DES IMMEUBLES		6 030.28			-6 030.28
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		2 766.74	2.00		-2 768.74
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		595 158.00	512 841.08	46 515.00		35 801.92

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	restes à réalis au 31/12	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	660.15	469.00			191.15
7713	LIBERALITES RECUES	660.15	469.00			191.15
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		595 818.15	513 310.08	46 515.00		35 993.07
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		595 818.15	513 310.08	46 515.00		35 993.07
Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		157 095.85				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
 (4) Dont 776.
 (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	18 240.00	8 640.00	9 600.00	
2031	FRAIS D'ETUDES	18 240.00	8 640.00	9 600.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	11 229.00	2 012.10		9 216.90
2131	BATIMENTS PUBLICS	5 000.00	305.50		4 694.50
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	485.00	484.02		0.98
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	5 515.01	1 222.58		4 292.43
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES Opérations d'équipement n°... (2)	228.99			228.99
Total des dépenses d'équipement		29 469.00	10 652.10	9 600.00	9 216.90
Total des dépenses financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DEPENSES REELLES					
		29 469.00	10 652.10	9 600.00	9 216.90

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5) Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	29 469.00	10 652.10	9 600.00	9 216.90
---	------------------	------------------	-----------------	-----------------

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
 (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Dont 192.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 760.00			2 760.00
10222	F.C.T.V.A.	2 760.00			2 760.00
138	Autres subv. d investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières		2 760.00			2 760.00
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 760.00			2 760.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	7 820.50	7 707.16		113.34
280412	SUBV.EQUIP.AUX ORG.PUBLICS	7 820.50	7 149.16		671.34
28188	AUTRES		558.00		-558.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 820.50	7 707.16		113.34
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 820.50	7 707.16		113.34
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		10 580.50	7 707.16		2 873.34

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	18 888.50

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
 (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

IV - ANNEXES		IV		IV - ANNEXES		IV						
ENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEM		A1		ENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEM		A1						
Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4 INTERVENTIONS SOCIALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles		10 168.08				484.02						10 652.10
- Equipements municipaux (2)		10 168.08				484.02						10 652.10
- Equipements non municipaux (c/204) (3)												
- Opérations financières												
Dépenses d'ordre												
Solde d'exécution reporté de N-1												
Total dépenses		10 168.08				484.02						10 652.10
Total recettes	26 595.66											26 595.66
Solde d'investissement	26 595.66	-10 168.08				-484.02						15 943.56
RESTES A REALISER au 31/12/N						RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses		9 600.00										9 600.00
Total RAR recettes												
Solde RAR investissement		-9 600.00										-9 600.00
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	8 908.22	256 889.62				-16.80	307 736.32	48 134.14				619 649.50
Total recettes	157 095.85	383 677.32					31 899.02	144 248.74				716 920.93
Solde de fonctionnement	148 189.63	126 787.70				16.80	-275 837.30	98 114.60				97 271.43
RESTES A REALISER au 31/12/N						RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
Solde RAR fonctionnement												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre.

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

		IV - ANNEXES			IV			IV - ANNEXES			IV		
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE			A1			PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE			A1		
Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4 INTERVENTIONS SOCIALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
		INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT					
		DEPENSES						DEPENSES					
Total dépenses investissement			10 166.08				484.02						10 652.10
Dépenses réelles			10 166.08				484.02						10 652.10
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			8 640.00										8 640.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 528.08				484.02						2 012.10
Opérations d'équipement													
Opérations pour compte de tiers													
Dépenses d'ordre													
001 Solde d'exécution reporté de N-1													
		RECETTES						RECETTES					
Total recettes investissement			26 595.66										26 595.66
Recettes réelles													
Opérations pour compte de tiers													
Recettes d'ordre			7 707.16										7 707.16
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			7 707.16										7 707.16
001 Solde d'exécution reporté de N-1			18 888.50										18 888.50
		FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES						DEPENSES					
Total dépenses fonctionnement		8 906.22	266 889.62				-16.80	307 736.32	46 134.14				619 649.50
Dépenses réelles		1 199.08	266 889.62				-16.80	307 736.32	46 134.14				611 042.34
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		916.62	20 226.82				-16.80	240 246.56	9 575.54				270 050.74
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			236 662.80					402.53					237 065.33
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		262.44						87 085.23	38 558.60				103 926.27
Dépenses d'ordre		7 707.16											7 707.16
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		7 707.16											7 707.16
002 Déficit de fonctionnement reporté													
		RECETTES						RECETTES					
Total recettes fonctionnement		157 095.85	383 677.32					31 899.02	144 248.74				716 920.93
Recettes réelles			383 677.32					31 899.02	144 248.74				559 825.08
013 ATTENUATIONS DE CHARGES			23 206.32										23 206.32
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									144 248.74				144 248.74
74 CONTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			360 000.00					23 100.00					383 100.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								8 799.02					8 799.02
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			469.00										469.00
Recettes d'ordre													
002 Excédent de fonctionnement reporté		157 095.85											157 095.85

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATIO N GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES	8 906.22	256 889.62			265 795.84
	Réalisations	8 906.22	256 889.62			265 795.84
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	916.62	20 226.82			21 143.44
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	916.62				916.62
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		146.00			146.00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		1 195.00			1 195.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS		925.20			925.20
6256	MISSIONS		52.50			52.50
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		14 862.12			14 862.12
6288	AUTRES		1 269.00			1 269.00
63512	TAXES FONCIERES		1 777.00			1 777.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		236 662.80			236 662.80
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		2 352.59			2 352.59
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		585.15			585.15
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG		1 919.69			1 919.69
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE		112 571.09			112 571.09
64112	TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE		7 312.58			7 312.58
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE		41 053.48			41 053.48
64131	REMUNERATION		6 765.95			6 765.95
6451	COTISATIONS A L'URSSAF		18 408.64			18 408.64
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE		36 834.78			36 834.78
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL		8 858.85			8 858.85
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 707.16				7 707.16
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	7 707.16				7 707.16
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	282.44				282.44
6518	AUTRES	282.44				282.44
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES	157 095.85	383 677.32			540 773.17
	Réalisations	157 095.85	383 677.32			540 773.17
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	157 095.85				157 095.85
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		23 208.32			23 208.32
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		23 208.32			23 208.32
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		360 000.00			360 000.00
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES		360 000.00			360 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		469.00			469.00
7713	LIBERALITES RECUES		469.00			469.00
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)	148 189.63	126 787.70			274 977.33

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS						Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41
DEPENSES									
Réalisations									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
	DOCUMENTATION GENERALE ET								
6182	TECHNIQUE								
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE								
6184	FORMATION								
6231	ANNONCES ET INSERTIONS								
6256	MISSIONS								
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)								
6288	AUTRES								
63512	TAXES FONCIERES								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT								
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL								
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG								
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL								
64111	TITULAIRE								
	TRAITEMENT ET INDEMNITE DE								
64112	RESIDENCE								
	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL								
64118	TITULAIRE								
64131	REMUNERATION								
6451	COTISATIONS A L'URSSAF								
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE								
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL								
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES									
Réalisations									
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION								
6419	DU PERSONNEL								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
7474	COMMUNES								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
7713	LIBERALITES RECUES								
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ÉLEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(2)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	DEPENSES		307 736.32	307 736.32
	Réalisations		307 736.32	307 736.32
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		240 248.56	240 248.56
6021	MATIERES CONSOMMABLES		323.33	323.33
	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE			
604	SERVICES		19 436.90	19 436.90
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		39.60	39.60
60623	ALIMENTATION		193 622.83	193 622.83
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		747.34	747.34
	CHARGES LOCATIVES ET DE			
614	COPROPRIETE		3 331.53	3 331.53
6257	RECEPTIONS		16 498.03	16 498.03
6288	AUTRES		6 249.00	6 249.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		402.53	402.53
64131	REMUNERATION		402.53	402.53
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		67 085.23	67 085.23
6562	AUTRES CHARGES - AIDES		40 345.42	40 345.42
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX			
6574	ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES		26 720.00	26 720.00
	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION			
658	COURANTE		19.81	19.81
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES		31 899.02	31 899.02
	Réalisations		31 899.02	31 899.02
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		23 100.00	23 100.00
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
7473	DEPARTEMENTS		23 100.00	23 100.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		8 799.02	8 799.02
752	REVENUS DES IMMEUBLES		6 030.28	6 030.28
	PRODUITS DIVERS DE GESTION			
758	COURANTE		2 768.74	2 768.74
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)		-275 837.30	-275 837.30

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(2)	Libellé	##	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES			
			511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES					187 100.70		88 649.19	31 986.43
	Réalisations					187 100.70		88 649.19	31 986.43
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					187 100.70		21 161.43	31 986.43
6021	MATIERES CONSOMMABLES							323.33	
604	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES							3 948.50	15 488.40
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE							39.60	
60623	ALIMENTATION					187 100.70		6 522.13	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES							747.34	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE							3 331.53	
6257	RECEPTIONS								16 498.03
6288	AUTRES							6 249.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES							402.53	
64131	REMUNERATION							402.53	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							67 085.23	
6562	AUTRES CHARGES - AIDES							40 345.42	
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES							26 720.00	
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE							19.81	
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES							31 899.02	
	Réalisations							31 899.02	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							23 100.00	
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS							23 100.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							8 799.02	
752	REVENUS DES IMMEUBLES							6 030.28	
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE							2 768.74	
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)					-187 100.70		-56 750.17	-31 986.43

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
DEPENSES			40 040.59		6 093.55		46 134.14
Réalizations			40 040.59		6 093.55		46 134.14
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		3 481.99		6 093.55		9 575.54
604	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES		3 481.99				3 481.99
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS				6 093.55		6 093.55
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		36 558.60				36 558.60
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES		36 558.60				36 558.60
Restes à réaliser au 31/12							
RECETTES					144 248.74		144 248.74
Réalizations					144 248.74		144 248.74
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				144 248.74		144 248.74
706	PRESTATIONS DE SERVICES				144 248.74		144 248.74
Restes à réaliser au 31/12							
SOLDE (3)			-40 040.59		138 155.19		98 114.60

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATI ON GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES (2)		19 768.08			19 768.08
	Réalisations		10 168.08			10 168.08
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		8 640.00			8 640.00
2031	FRAIS D'ETUDES		8 640.00			8 640.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 528.08			1 528.08
2131	BATIMENTS PUBLICS		305.50			305.50
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2184	MOBILIER		1 222.58			1 222.58
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12		9 600.00			9 600.00
	RECETTES (2)	26 595.66				26 595.66
	Réalisations	26 595.66				26 595.66
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	18 888.50				18 888.50
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 707.16				7 707.16
280412	SUBV.EQUIP.AUX ORG.PUBLICS	7 149.16				7 149.16
28188	AUTRES	558.00				558.00
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	26 595.66	-19 768.08			6 827.58

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS								Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41	48	
	DEPENSES (2)										
	Réalisations										
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
2031	FRAIS D'ETUDES										
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
2131	BATIMENTS PUBLICS										
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
2184	MOBILIER										
	Opérations d'équipement										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12										
	RECETTES (2)										
	Réalisations										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12										
	SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 4 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR LES HANDICAPES ET LES INADAPTES	42	Total				
	DEPENSES (2)	484.02			484.02				
	Réalisations	484.02			484.02				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	484.02			484.02				
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	484.02			484.02				
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)	-484.02			-484.02				
		SOUS-FONCTION 41 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR LES HANDICAPES ET LES INADAPTES							
(1)	Libellé	411 ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A3- AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
AMORTISSEMENT <i>Linéaire</i>	<p>Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :</p> <p>Biens d'une valeur unitaire inférieure à 500 € (sauf lots)</p>	26/03/2005
	<p>Biens ou catégories de biens amortis :</p> <p>Immobilisations incorporelles (204)</p> <p>- bénéficiaire privé 5 ans</p> <p>- bénéficiaire public 15 ans</p> <p>Immobilisations incorporelles (203-205-208) 5 ans</p> <p>Immobilisations corporelles :</p> <p>- incendie et défense civile (2156) 15 ans</p> <p>- matériel et outillage de voirie (2157) 15 ans</p> <p>- autre matériel et outillage (2158) 10 ans</p> <p>- installations générales, agencements et aménagements (2181) 15 ans</p> <p>- matériel de transport (2182) 10 ans</p> <p>- matériel de bureau (2183) 10 ans</p> <p>- matériel informatique (2183) 5 ans</p> <p>- mobilier (2184) 15 ans</p> <p>- cheptel (2185) 10 ans</p> <p>- autres immobilisations corporelles (2188) 10 ans</p>	<p>Durée :</p> <p>15/02/2008</p> <p>15/02/2008</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p> <p>26/03/2005</p>

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	9 600.00		9 600.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	
	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		10 580.50	7 707.16
Ressources propres externes de l'année (a)		2 760.00	
10222	F.C.T.V.A.	2 760.00	
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		7 820.50	7 707.16
280412	SUBV.EQUIP.AUX ORG.PUBLICS	7 820.50	7 149.16
28188	AUTRES		558.00
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 707.16		18 888.50		26 595.66

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	9 600.00
Ressources propres disponibles IV	26 595.66
Solde V=IV-II (3)	+16 995.66

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	IV
	B1.7

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L.2311-7 du CGCT)**

Article		Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	CA 2021
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	613	Subvention de fonctionnement	LC.35 ASSOCIATION DES AIDES A DOMICILE	Association	20 558.60 20 558.60
6574	613	Subvention de fonctionnement	LC.6294 ASSOCIATION D'AIDE A L'HEBERGEMENT	Association	4 000.00 4 000.00
6574	5234	Subvention de fonctionnement	LC.19359 ASSOCIATION INSERTION SOCIALE PAR L'HABITAT	Association	1 500.00 1 500.00
6574	5234	Subvention de fonctionnement	LC.19358 ALPHABETISATION ET ILLETRISME	Association	1 220.00 1 220.00
6574	5234	Subvention de fonctionnement	LC.1468 LA CLE - EPICERIE SOCIALE	Association	22 500.00 22 500.00
6574	5234	Subvention de fonctionnement	LC.12319 SOLIDARITE NOUVELLES POUR LE LOGEMENT - 91	Association	1 500.00 1 500.00
6574	613	Subvention de fonctionnement	LC.21374 EFAPO	Association	2 000.00 2 000.00
6574	613	Subvention de fonctionnement	LC.21373 INTERMEDES ROBINSON	Association	10 000.00 10 000.00
TOTAL :					63 278.60

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31.12.2021

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31.12.2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché principal	A	0	0	0	0	0	0
Attaché	A	1	0	1	0	0	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0
Rédacteur	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7	0	7	5	0	5
FILIERE TECHNIQUE							
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique	C	1	1	2	0	1	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE (c)		2	1	3	0	1	1
FILIERE MEDICO SOCIALE							
Assistant socio éducatif	A	1	0	1	1	0	1
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE (d)		1	0	1	1	0	1
FILIERE CULTURELLE							
TOTAL FILIERE CULTURELLE (e)		0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE							
TOTAL FILIERE SPORTIVE (f)		0	0	0	0	0	0
POLICE MUNICIPALE							
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE (g)		0	0	0	0	0	0
TOTAL		10	1	11	6	1	7

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recruté en mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » révisés par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 469.00	10 652.10	9 600.00	9 216.90
RECETTES	29 469.00	7 707.16		21 761.84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	752 914.00	619 649.50		133 264.50
RECETTES	752 914.00	559 825.08		193 088.92

(1) Y compris les rattachements

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 469.00	10 652.10	9 600.00	9 216.90
RECETTES	29 469.00	7 707.16		21 761.84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	752 914.00	619 649.50		133 264.50
RECETTES	752 914.00	559 825.08		193 088.92
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	782 383.00	630 301.60	9 600.00	142 481.40
TOTAL GENERAL DES RECETTES	782 383.00	567 532.24		214 850.76

(1) Y compris les rattachements

ARRETE ET SIGNATURES	IV D2
-----------------------------	------------------------

MEMBRES EN EXERCICE: 17	VOTES
Suffrages exprimés: 14	Pour: 12
Membres présents ou représentés: 3	Contre: 2 (P. RIBEIRO-CAPITAO et P. BERNIER)
	Abstention: —

Présenté par la Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS,
A Chilly-Mazarin le 25 mars 2022

La Vice-Présidente du CCAS,
Sylvie LE PALUD




MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sylvie LE PALUD 	Karine GREMION 	Hélène TERRINE 
Florent PAUDELEUX 	Philippe HAMONIC 	Marc SERRES 
Pedro RIBEIRO-CAPITAO 	Pascale BERNIER 	Awa BA Bouvard's BERNIER EXCUSEE
Isabelle BARD 	Mélanie ESPANOL DIARRA Excusée	Monique MEESMAN 
Anne-Marie THOMAS Pouvoir à G. Proux	Marie-Gabrielle CARPENTIER Pouvoir à F. PAUDELEUX	Gérard PROUX 
Philippe SACCOMANO Pouvoir à S. LE PALUD		

Certifié exécutoire par La Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, compte-tenu de la réception en sous préfecture le / / 2022 et de la publication le / / 2022.

A Chilly-Mazarin le / / 2022

La Présidente du CCAS,
Rafika REZGUI